



Schweizerischer Verband der Einwohnerkontrollen (SVEK)
Association suisse des contrôles des habitants (ASCH)
Associazione svizzera del controllo abitanti (ASCA)

Communiqué de presse

24 mars 2009

Le Comité directeur de l'Association suisse des contrôles des habitants (ASCH) recommande de voter NON concernant la Loi révisée sur les documents d'identité le 17 mai 2009.

L'Association suisse des Contrôles des habitants (ASCH) salue la création d'un nouveau passeport suisse contenant des données personnelles enregistrées électroniquement, notamment des empreintes digitales et la photographie du visage. Le nouveau passeport biométrique garantira aussi à l'avenir la liberté de voyager aux citoyens et citoyennes suisses. Toutefois, il s'avère que la modification de la procédure de délivrance de la carte d'identité est sur le plan économique et administratif un véritable non-sens, et l'ASCH la rejette fermement.

Avec plus de 300 membres répartis dans les grandes communes de Suisse, l'ASCH considère avec inquiétude ce qui se passe en matière de documents d'identité et la nouvelle Loi sur les documents d'identité sur laquelle le peuple suisse aura à se prononcer le 17 mai 2009. Elle soutient certes les efforts de la Confédération en vue de créer un passeport suisse moderne satisfaisant aux obligations internationales. De même, la puce de données prévue contenant la photographie du visage et les empreintes digitales ne pose aucun problème relatif à la protection des données. Lors de contrôles, cette puce permettra de vérifier exactement l'identité des individus et empêchera tout usage abusif d'un passeport suisse.

Sous la pression d'un referendum, l'Office fédéral de la police (fedpol) a communiqué que "jusqu'à nouvel ordre", les cartes d'identité (CI) seraient établies sans puce de données. Ainsi, les ressortissants suisses conservent la possibilité d'acquérir un document d'identité relativement bon marché, tant accepté pour voyager dans l'Espace Schengen que pour s'identifier au guichet de la poste ou de la banque en Suisse. L'ASCH en prend note avec satisfaction, mais déplore l'absence d'un message clair des autorités fédérales indiquant qu'après un OUI éventuel à la

votation du 17 mai 2009, les citoyens suisses auront toujours le choix entre une carte d'identité (CI) sans puce et un passeport biométrique.

Pour l'ASCH, par contre, il est totalement incompréhensible que la procédure de délivrance de la CI doivent être changée. Au lieu du Contrôle des habitants de la commune, les citoyens devront adresser à l'avenir leur demande de CI auprès d'un organe central du Canton. Ce changement est soi-disant motivé par des économies de frais et des émoluments moins élevés. L'ASCH regrette le manque de vue d'ensemble durable de la part des autorités fédérales. L'on ne peut croire que des structures locales fonctionnant bien soient remplacées sans nécessité et que des habitants et habitantes de communes rurales soient obligés de se déplacer à la capitale cantonale pour déposer une demande de carte d'identité sans puce ! Cela représente un non-sens sur le plan économique, administratif et écologique et doit être rejeté avec véhémence !

Le Comité directeur de l'Association suisse des contrôles des habitants est conscient des retombées sur ledit accord Schengen, mais pense que ce risque peut être pris. Le rejet de la proposition du Conseil fédéral doit être vu comme une chance de pouvoir créer, avec une loi remaniée sur les documents d'identité, une solution optimale du point de vue des coûts, axée sur la pratique et simple pour les citoyens. Il insiste sur le fait que l'ASCH ne s'exprime nullement contre des nouveautés dans le domaine du passeport suisse, mais rejette toutefois toute centralisation bureaucratique concernant la carte d'identité et recommande donc au peuple suisse de voter NON lors de la votation du 17 mai 2009.

Contact / Questions:

Stephan Wenger, responsable du Contrôle des habitants de la Ville de St-Gall, président ASCH, tél. 071 224 53 37 (d)

Présidence: Stephan Wenger, responsable du Contrôle des habitants de la Ville de St-Gall, président ASCH, tél. 071 224 53 37 / Fax 071 224 51 08 / stephan.wenger@stadt.sg.ch

Secrétariat Walter Allemann, responsable du Contrôle des habitants, Rathaus, Alb. Zwyszigstr. 76, 5430 Wettingen, tél. 056 437 77 41 / fax 056 437 77 99 / walter.allemann@wettingen.ch